

Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues du 25 octobre 2022

Date de la convocation : 18/10/2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13/09/2022

- 1 - Délibération signature avenant CDG09 Service Santé Sécurité au Travail
- 2 - Délibération "correspondant incendie et secours"
- 3 - Délibération pour reprise voirie "le Pesquié"
- 4 - Délibération rapport d'activités 2021 CCPAP
- 5 - Délibération Programme Local de l'Habitat
- 6 - Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre 2022, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 18/10/2022

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine			x
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie	x		
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële	x		

Secrétaire de séance : Bielle Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme Bielle Joëlle

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13/09/2022

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? Ce procès-verbal est approuvé. »

1- Signature avenant SSST

Madame la Maire expose au conseil que le Centre De Gestion augmente la cotisation au service de santé.

Cette cotisation s'élevait à 94€ par équivalent à temps plein, même montant depuis sa création en 2012. Ce montant a été réactualisé à 101€. Madame le Maire demande au conseil de lui donner autorisation pour signer l'avenant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, donne autorisation à Mme le Maire de signer l'avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2022-24

2- Délibération du correspondant « incendie et secours »

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Madame le Maire propose M. Aubry Pinaton.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne M. Aubry Pinaton « correspondant incendie et secours »

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2022-25

3- Délibération reprise voirie du Pesquié

Madame le Maire propose au conseil de reprendre la voirie « le Pesquié ».

Elle attend l'avis du notaire sur la possibilité de reprise.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose d'ajourner la délibération au prochain conseil

La délibération est Ajournée

4- Délibération bilan CCPAP 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activités de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées qui retrace l'ensemble des actions qui ont été entreprises dans le cadre des compétences transférées pour l'année 2021. Avis favorable du conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2022-26

5- Délibération Programme Local de l'Habitat

Par délibération 2022-DL-121 en date du 22 Septembre 2022, la CCPAP a arrêté son programme local de l'habitat (PLH).

Le PLH, obligatoire pour les EPCI comptant plus de 30 000 habitants avec une commune d'au moins 10 000 habitants, est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre des

politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale. En réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic, le programme développe une politique locale de l'habitat en 16 actions issues de 5 grandes orientations :

- développer une offre de logements diversifiée
- favoriser le parcours résidentiels
- valoriser le parc existant
- compléter l'offre de logements et d'hébergement
- asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable et autorise Mme le Maire à transmettre cet avis à la CCPAP.

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2022-27</i>
--	---------------------------

6- Questions diverses

➤ **11 novembre 2022**

Madame le Maire rappelle au conseil que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 9h00 en présence de M. le Député Laurent Panifous, M. le Sénateur Jean-Jacques Michau et de M. le Président de la CCPAP Alain Rochet.
Présence des enfants de l'école de Bénagues.
Mme Bielle Simone s'occupera de la sono.

➤ **Colis aînés et illuminations Noël**

Madame le Maire soumet au conseil des devis reçus pour les colis des aînés.
Après discussion le devis de M. et Mme Léon habitants de la commune est choisi.
Concernant les illuminations de Noël, le Conseil Municipal souhaite comme les années précédentes décorer les sapins qui seront achetés à l'association les Petits Loups Ruxéens et illuminer le village mais en réduisant la durée (du lundi 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023).
La commission communication s'occupe de l'achat et des installations des sapins.

➤ **Éclairage**

La commune va subir une augmentation des frais énergétiques ce qui nous conduit à revoir l'éclairage public. Il y a trop de lampadaires allumés sur la commune. Le conseil propose d'en éteindre 1 sur 2 et de réduire le temps d'allumage. Après discussion les nouveaux horaires d'extinction sont :

Extinction du 1^{er} octobre au 30 avril de 23h à 6h

Extinction du 1^{er} mai au 30 septembre de minuit au lever du soleil.

➤ **Réunion commission**

Madame le Maire demande un rendez-vous à la commission RH.
La date proposée est le 7 novembre 2022 à 20h00

➤ **Arrêté trottoirs**

Mme le Maire rappelle au conseil, la nécessité de faire un arrêté concernant l'entretien des trottoirs. Après discussion, le conseil donne son accord et autorise Mme le Maire à faire l'arrêté et à prendre la délibération qui lui donne pouvoir de signer l'arrêté.

➤ **Devis travaux**

La commune a demandé plusieurs devis concernant la réfection de voirie concernant les trottoirs de la route de St Bauzeil et la route de Guilhot.

Nous avons reçu plusieurs devis, le montant des travaux reste très élevé, sachant qu'il reste à finir les trottoirs sur le parking de la Grande rue, la place de l'Église et la place Baratou.

Les travaux de rénovation des façades de l'école sont en cours.

Il reste à faire la pose de la signalétique. M. Pinaton propose de demander au Centre de Gestion le coût pour un emploi en remplacement de quelques jours.

Nous sommes dans l'attente d'un devis pour l'installation du jeu pour enfants au parc.

Au niveau de l'ADAPEI, il y a un arbre à couper. L'entreprise des Espaces Verts Entreprise Adaptée (EVEA) va effectuer les travaux. Il faut faire un tirage au sort pour proposer aux habitants cet arbre plus l'arbre en bas de la côte de Bénagues au Pesquié.

Le conseil municipal donne son accord pour signer ce devis.

➤ **Camp del Mouret**

Une délibération a été prise le 20 juin 2017 qui approuve l'intégration dans le domaine privé communal des voies du lotissement Camp del Mouret. Depuis la création de ce lotissement, une buse du pluvial n'a pas été raccordée.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer les démarches nécessaires pour la reprise de cette voirie.

➤ **Logement communal**

Le département doit participer à régler une partie des sommes dues concernant le loyer.

➤ **HLM**

La commune a reçu par mail ce jour même, le nouveau projet des HLM qui comporte une première phase de constructions de 5 logements individuels et 10 locatifs.

Le conseil municipal : le projet n'est pas respecté, la commune demandait plus d'individuels. Ce projet va à l'encontre du projet initial.

Le conseil municipal donne son accord à Mme le Maire pour prévoir le rachat de la zone Au afin de protéger la commune des futures constructions dont le nombre est démesuré pour la commune.

Le conseil municipal refuse le projet en l'état.

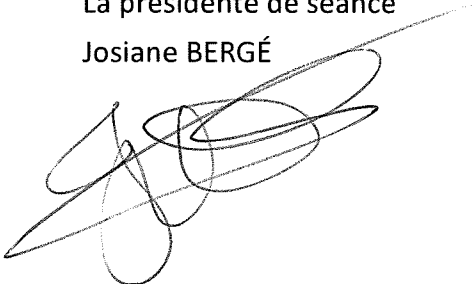
➤ **Route des Carrières**

Doléance d'un administré pour mettre un ralentisseur. Vitesse excessive en direction de Rieux de Pelleport vers le chemin des Carrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

La présidente de séance

Josiane BERGÉ



La secrétaire de séance

Simone BIELLE

